

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 11 mars 2021**

<b><u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u></b>			<p>L'an deux mille vingt et un le onze du Mois de mars</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND.</p> <p><b><u>Présents par procuration</u></b> : Aurélien TISSIER donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p><b><u>Absent</u></b> : néant.</p> <p><b><u>Secrétaire de Séance</u></b> : Flore COUTURE</p>
<b><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></b>			
Nombre de membres			
<b>Afférents au Conseil municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	
23	23	23	
<p>Date de la convocation : 04 mars 2021 Date d'affichage : 04 mars 2021</p> <p>Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>			

**OBJET : Demande de DSIL Relance 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation et de mise en accessibilité de l'hôtel de ville prévu pour septembre 2021 avec les dépenses suivantes :

Postes de dépenses détaillés par corps d'état	Montant HT
Démolitions gros-œuvre	96 792.00 €
Charpente bois	27 700.00 €
Menuiseries hors rénovation énergétique	25 500.00 €
Faïence	3 850.00 €
Peintures	22 937.00 €
Revêtement de sols	27 888.00 €
Sanitaire - Plomberie	20 000.00 €
Alarme incendie	4 500.00 €
Ascenseur	27 000.00 €
<b>MONTANT DES TRAVAUX BATIMENT</b>	<b>256 167.00 €</b>
Honoraires maîtrise d'œuvre	27 583.64 €
Honoraires bureau de contrôle	3 262.70 €
Honoraires coordonnateur SPS	1 659.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 672.34 €</b>

RF  
Sous-préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 12/03/2021  
015-200071702-20210311-DE\_2021\_019-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
Subventions publiques			
ÉTAT préciser :			
<b>DETR 2020</b>	Obtenue 15-05-2020	70 534.75 €	24.4%
<b>DSIL RELANCE 2021</b>	Demande 28-02-2021	99 000.00 €	34.3%
CONSEIL RÉGIONAL préciser			
<b>CONTRAT AMBITION REGION</b>	Demande 15-03-2021	44 000.00 €	15.2 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL préciser			
<b>Fond Cantal Solidaire</b>	Obtenue 29-06-2020	16 500.00 €	5.7%
Autres financements publics préciser			
<b>TOTAL 1 = financements publics</b>		<b>230 034.75 €</b>	<b>79.7% (arrondi)</b>
Participation du demandeur			
Autofinancement		58 637.59 €	20.3%
Emprunts			
Autres préciser			
<b>TOTAL 2</b>		<b>58 637.59</b>	<b>20.3%</b>
<b>TOTAL 1 + 2</b>		<b>288 672.34 €</b>	<b>100 %</b>

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_019-DE

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**Approuve** le projet de travaux ;  
**Adopte** le plan de financement indiqué ci-dessus ;  
**Sollicite** les financements prévus pour ce projet ;  
**Dit** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:  
[www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_019-DE